



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit Avril, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Membres en exercice : 10

Date de convocation : le 11 Avril 2019

Présents : 8 Madame Isabelle PACAUD.

Votants : 10 Messieurs NEVERS Éric, BACHELET Bernard, LIDOINE Philippe, JACQUY Christophe, Emmanuel MESSEAU, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Excusés : Monsieur MAGNAN Romain et Madame JULIEN Claire

Secrétaire de séance : Monsieur VERNIOL ALAIN

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. RPQS du SPANC
2. Enquête Publique sur le dragage du canal
3. Dispositions à prendre pour trier les livres et matériels stockés dans le bâtiment de l'ancienne cantine.
4. Permanence pour les élections européennes du 26 Mai
5. Appel à projets de la région Bourgogne Franche Comté
6. Questions diverses

1 → RPQS DU SPANC brionnais

Monsieur Emmanuel MESSEAU présente le RPQS 2018 du SPANC, rapport annuel qui rassemble les différents éléments techniques et financiers relatif au prix et à la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif (ANC).

Le service public d'ANC dessert 11 017 habitants soit 47% de la population totale du territoire.

En 2018, la quasi-totalité des installations ANC fut contrôlée sur un total de 6 487.

Sur les contrôles effectués il en résulte : 19% des installations sont conformes ou mises en conformité, 39% ne sont pas conformes, 33% ne sont pas conformes en présentant un risque, enfin 7 % montrent une absence d'installation.

Les usagers souhaitant réhabiliter leurs installations peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et sous certaines conditions. Ils peuvent s'adresser au SPANC pour obtenir des informations au 03 85 25 94 20.

Toutes les informations sont également disponibles sur le site Web du SPANC du Brionnais : www.spancubrionnais.fr.

Le Maire précise que le RPQS 2018 sera également disponible en mairie.

Pour donner suite à cet exposé, Monsieur le Maire souhaite que, lors de la prochaine assemblée générale du SPANC, le point suivant soit mis à l'ordre du jour :

Concernant les installations déclarées en non-conformité, envisager une action pour que les travaux se fassent réellement.

Lors de la création du SPANC en 2007 toutes les communes adhérentes au service avaient versé une participation pour aider au démarrage financier. La commune d'Artaix avait versé la somme de 700 €. Etant donné les subventions reçues de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental, le SPANC a décidé lors de son assemblée générale du 27 mars 2019 de rembourser cette participation majorée des frais

d'études engagés fixés forfaitairement à 850 €. Ainsi, la commune d'Artaix recevra un titre de 1550 euros prochainement.

2→ Enquête Publique sur le dragage du canal de Roanne à Digoin

Monsieur Christophe Jacquy présente l'enquête publique concernant l'opération pluriannuelle de dragage d'entretien du canal de Roanne à Digoin et du canal latéral à la Loire.

Pour le bassin d'Artaix, zone référencée UHC 3 secteur C, l'opération de dragage se fera en 2024 -2027 en « priorité 1 ». L'objectif de mouillage sera de 1.60 m.

Le dragage consiste à enlever des sédiments qui seront évacués par pompage ou pelle mécanique à l'aide d'une barge.

La Préfecture de la Nièvre demande notamment à la commune d'Artaix de formuler son avis sur cette opération de dragage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son avis favorable à cette opération.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-24.

3→ Dispositions à prendre pour trier les livres et matériels stockés dans le bâtiment de l'ancienne cantine.

Monsieur le Maire expose son souhait de trier, débarrasser les livres et matériels stockés dans la pièce située à l'étage. Le but serait de faire un inventaire, puis de décider lors d'un conseil municipal, de la destination de ce qui a été recensé : que conserve-t-on, qu'enlève-t-on du patrimoine de la commune etc...

Les conseillers municipaux approuvent la démarche qui pourrait se faire lors de la deuxième quinzaine de juillet . Se portent volontaires Emmanuel Messeau, Isabelle Pacaud, Bernard Bachelet et Alain Verniol.

4→ Planning pour la permanence élection

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 26 mai de 8h à 18h. Il demande à ses conseillers d'assurer une plage horaire avec lui-même.

Après un tour de table le planning sera le suivant :

8-10h : Eric Nevers et Emmanuel Messeau

10-12h : Isabelle Pacaud et Christophe Jacquy

12-14h : Alain Verniol et Philippe Lidoine

14-16h : Romain Magnan et Bernard Bachelet

16-18h : Claire Julien et Bruno Sabot

5→ Appel à projets de la région Bourgogne Franche Comté

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 une étude de faisabilité avait été faite par l'atelier du Ginkgo pour la valorisation des abords de la mairie et de l'église. Le projet avait été découpé selon les différents espaces et se chiffrait à environ 165 000 euros. Une demande de subvention dans le cadre de la DETR avait été demandée (DETR 2017 : 30 % accordés) ainsi que des subventions régionales « cœur village ». Ces dernières étant annulées, le projet avait été à grands regrets abandonné car l'autofinancement dépassait l'entendement (70 %).

Puis Monsieur le Maire explique que Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Charolles l'a personnellement contacté pour relancer le projet : si des travaux débutent en 2019, les 30 % seront maintenus et accordés d'office.

Entre temps, la région Bourgogne Franche Comté, dans son programme « appels à projets 2019 » en date du 15 avril 2019, souhaite encourager le développement touristique des sites patrimoniaux régionaux ouverts au public. Le taux d'intervention est fixé à 40% maximum de la dépense éligible.

Aussi précise Monsieur le Maire, dans le meilleur des cas le projet serait financé à hauteur de 70 % par des subventions. Il propose alors de repartir avec l'étude de 2016 en réduisant le projet pour une enveloppe de 100 000 euros comprenant à la fois les travaux et les opérations. Si l'autofinancement de la commune est de 30 %, il serait largement financé par des recettes attendues supérieures à 11 000 euros (subventions de 7 500 euros pour les travaux de 2018 + 1 550 euros du SPANC + 2 200 euros de remboursement d'assurance) et par des économies réalisées de 27 700 euros (SIVOM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de débloquent une enveloppe d'un montant de 100 000 euros pour relancer le projet de valorisation des jardins et abords de la mairie et de l'église d'Artaix et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région (AAP 2019).

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-25.

6→ Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite recruter pour cet été un stagiaire pour faire la base de données du cimetière dans le cadre d'un contrat jeune ou un CDD de 2 mois maximum. Le stagiaire devra travailler sur le logiciel berger Levrault et devra par conséquent être à l'aise avec l'informatique et des logiciels comme Excel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un poste pour cette fonction. *Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-26.*

Monsieur Philippe Lidoine informe du départ du Major Pierre Lagoutte de la gendarmerie de Marcigny qui devient le nouveau directeur du marché au cadran de SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS à compter du 1er mai 2019.

Monsieur Alain Verniol informe que le SYDESL fera une réunion en mai pour le choix du type de lampadaire Led. Les travaux débuteront en septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h45.
Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 23 Mai 2019**.

Le Maire, ERIC NEVERS

